



Compte-rendu du CTSS DIRAG du 21/04/15

Ordre du jour

Compte-rendu du CTSS DIRAG du 21/04/15	1
Validation des PV du 27/11/2014 et 05/12/2014.....	1
Suivi des actions du CTSS du 19/06/2014 et 27/11/2014.....	2
Validation du projet de règlement intérieur du CTSS	2
Budget 2014 (bilan) et 2015 (prévisions)	3
JRTT 2015-2016.....	3
Informations sur l'audit interne CUE et externe de juin 2015	3
Informations sur la passage à 1P au CM971	4
Point d'avancement sur le radiosondage automatique au CM971	4
Carte vigilance : Contrôle et production de la carte de vigilance par les Prévi(P)	5
Changement d'horaire des vacances au CM973/PREVIP : 7h/19h au lieu de 6h30/18h30	5
Serait-il possible d'avoir des éclaircissements sur les procédures en place pour avertir les prévisionnistes en cas d'incident sur les systèmes centraux ? (MFI pour les prévisionnistes de GD et GY en cas d'incident en Martinique, et les cas de coupure à Toulouse).	5
Questions diverses.....	6
Est-il envisageable de réaliser une partie du CTSS en visio-conférence à l'avenir ?.....	6
Quel est le bilan pour le fonctionnement de la LOG en Martinique depuis la suppression du poste LOG au Lamentin ?.....	6
La fréquentation du site meteofrance.gp est en baisse depuis la mise en place du nouveau site. Il s'agit de la première vitrine pour le grand public du travail fourni par le prévisionniste. Quelles actions sont prévues pour revaloriser son contenu ?	7
Où en sommes-nous de la réflexion sur la prévision conseil en DIRAG (un rapport doit être présenté en revue de direction d'après l'action amélio 0849-04) ?.....	7
Quelle est la situation sur les bilans horaires des quatre équipes Prévi deux ans après la réorganisation de 2013 ?.....	7
Les différents RETEX qui ont concerné la Guadeloupe depuis le 2e semestre 2014 peuvent-ils figurer dans les documents préparatoires ?	8
Avenir de la climatologie en Guyane et reconnaissance des activités hors PREVI de l'unité CM971/PREVIP.....	8
Quels sont les critères pour la participation à la formation cyclone proposée par le NHC ?.....	8
Effectifs TTI à Desaix ?	8
Demande d'ITS fonctionnelle pour les CM97X/CLIM/D.....	9
Point d'information sur la visite du PDG et de la nouvelle directrice	9
Remarque générale sur ce CTSS.....	9

Les documents préparatoires du CTSS sont accessibles à tous sur [\\buro9720\public\CTSS\CTSS_21 avril 2015](\\buro9720\public\CTSS\CTSS_21_avril_2015).

Validation des PV du 27/11/2014 et 05/12/2014

Aucun commentaire sur le contenu des 2 PV, ceux ci sont validés.

Suivi des actions du CTSS du 19/06/2014 et 27/11/2014

Toutes les actions non réalisées du CTSS du 19/06/2014 avaient été reportées dans le plan d'action du 27/11/2014.

889-01 : Retex des systèmes automatiques de radiosondages

Un document a été préparé par la DSO et présenté en CTEP, mais ce document a été oublié dans les documents préparatoires du CTSS DIRAG. De plus au vu du commentaire qui figure sur Amélio, ce document ne semble pas forcément répondre à la demande des RP. Cette demande concernait la fiabilité et la qualité des mesures automatiques.

Affaire encore à suivre donc.

889-02 : Installation des PC syndicaux

Les PC syndicaux ont été installés dans les 3 salles syndicales des CM. Les RP s'étonnent du retard à l'installation suite à la PFA réalisée en 2013 et que les PC ne soient pas neufs, la priorisation des besoins en PC est passée par là...

Le PC installé en Guyane étant sous Linux, une présentation sera réalisée aux RP de Guyane pour son utilisation.

889-03 : DIRAG/TTI/D se rapproche des demandeurs pour résoudre le problème d'ouverture de lignes téléphoniques au CM972

Le DIRAG/TTI/D fait remarquer que le phrasé de l'action est incompréhensible, il a fallu aller chercher la question directement dans le PV du CTSS précédent pour savoir de quoi il s'agit. La demande en elle-même, mettre à disposition des Prévis du CM972 des numéros abrégés pour appeler les CM97X/D et PREVIP/D, avait déjà été réalisée. Les numéros courts sont disponibles sur le SRMANET.

889-04 : Coût réel de l'automatisation du RS au CM971

Ce point a été traité en même temps que le point d'avancement sur le RS auto (8).

889-05 : Visite des installations du robot-sonde pour le personnel du CM971

La visite n'a pas encore pu être réalisée faute de disponibilité, mais l'action n'est pas oubliée.

889-06 : Harmonisation des plans de charge PREVIP

Une harmonisation des plannings des 3 PREVIP a été réalisée au mieux en tenant compte des spécificités locales, la quantification des tâches n'a pas été réalisée. Seul un document réalisé par les PREVIP du CM971 a été présenté lors de ce CTSS.

Validation du projet de règlement intérieur du CTSS

La validation du RI est nécessaire suite à chaque nouvelle mandature. La seule différence par rapport à l'ancienne version est le besoin de spécifier si le secrétariat adjoint est assuré de manière pérenne ou à définir à chaque CTSS.

C'est la 2^e solution qui est retenue.

La CFDT-Météo a posé la question de savoir pourquoi à chaque délai (proposition d'ajout à l'ordre du jour, fourniture des documents préparatoires, re-convocation du CTSS) c'était toujours l'option la plus favorable à la Direction qui est retenue.

DIRAG/D indique que si l'on souhaite que les points demandés par les RP soient suffisamment bien préparés, il est nécessaire de laisser 1 mois de délai. Si les RP souhaitent cependant rajouter des points à l'ordre du jour après le délai des 30 jours, il est toujours possible de les prendre en compte (ce qui a été le cas pour ce CTSS).

Le nouveau règlement intérieur est tout de même validé.

Budget 2014 (bilan) et 2015 (prévisions)

DIRAG/ADM/D présente le compte rendu d'exécution qui est adressé tous les ans au Contrôleur Budgétaire.

Le budget initial de la DIRAG était de 994k€ en 2014, celui-ci est monté à 1 913k€ avec les demandes de budgets rectificatifs.

Le taux de dépense c'est amélioré, 98,62 % en 2014 pour 96 % en 2013. A la fin de l'année, il ne nous restait plus que 587€ en investissement sur les 201 553€ à dépenser (à peine un PC supplémentaire). Le taux de dépense est un peu plus faible pour les dépenses de fonctionnement car il y a eu moins de dépenses que prévues sur le budget mission.

Pour 2015, nous disposons de 858k€ au budget initial. DIRAG/D indique que le PDG demande à ce que 40 % du budget soit dépensé à la fin juin. En parallèle, toutes les demandes du budget supplémentaire en BR1 ont été refusées, à l'exception des dépenses obligatoires (les VMR par exemple).

La CFDT-Météo s'étonne que le document présenté ne permette pas d'interpréter un peu plus les dépenses de la DIRAG. En particulier, il n'est pas indiqué si la DIRAG fait des économies en matière de consommation électrique, de dépense pour les missions, de téléphonie et réseau, contrat de maintenance, etc...

La recherche des meilleurs offres et de solution innovante demande un investissement en temps non négligeable de la part des agents techniques et administratifs en charge des marchés. C'est dommage que cela ne se reflète nulle part (à part dans les réductions budgétaires subies).

ADM/D indique que le compte rendu d'exécution est rempli selon un formulaire national. Cette question est donc à poser au CTEP national.

Solidaires a reposé la question de proposer des formations en matière de gestion budgétaire aux RP pour leur permettre de mieux appréhender les documents. ADM/D indique qu'une formation de formateurs est organisée en métropole pour la mise à jour du logiciel SIREPA en mai (ADM/D et ADM/FI/D y participent). Des formations seront ensuite organisées dans chaque départements pour les personnels administratifs, une formation aux RP pourra être réalisée à la suite.

JRTT 2015-2016

Dates retenues : 31/12/15, 6/05/16 et 15/07/16

Informations sur l'audit interne CUE et externe de juin 2015

De nombreux écarts, points faibles et non conformités ont été remontés lors de l'audit interne de février 2015. Pour la majorité d'entre eux il s'agit de problèmes de forme qui ont déjà été traités ou le seront avant l'audit externe de juin.

3 points concernent les prévisionnistes :

- le suivi des TAF, il est à réaliser même si l'on n'est pas l'auteur de dernier TAF. Le poste PREVI/AERO aura donc les 3 TAF à surveiller lors de la période de repos des PREVIP. (il s'agit d'un rappel puisque c'était déjà le cas avant l'audit).
- la supervision des données de St Martin et St Barthélemy une fois par jour par le PREVIP du CM971.
- l'accueil des pilotes.

Ce dernier point engendre un peu plus de discussions. L'accueil des pilotes est une recommandation de l'annexe 3, mais la réponse de D2I/AERO indique qu'il n'est pas envisageable de fermer un

centre qui se trouve sur un aéroport aux pilotes.

Les heures d'accueil des pilotes pour le CM971 vont donc être modifiées dans l'AIP (7h30-9h15 et 14h-15h15). Une communication sera faite vers les clients AERO, une action similaire avait été réalisée pour le passage à 1P au CM973.

Informations sur la passage à 1P au CM971

Une déclaration liminaire, signée par les représentants Solidaires-Météo et SNITM-FO, est lue en séance. Le représentant CFDT-Météo n'a pas souhaité s'associer à cette déclaration car il estime les arguments avancés parfois trop imprécis et la revendication n'est pas clairement indiquée. Les inquiétudes des agents du CM971/PREVIP sont cependant reconnues et la CFDT-Météo s'est associée aux autres représentants pour le 2e liminaire présenté en annexe.

Suite à la lecture du liminaire, le plan de charge réalisé par les prévisionnistes du CM971 est présenté par un prévisionniste du CM971, expert sur ce point. La Direction et l'encadrement du CM971 estiment que le plan de charge est acceptable, l'ensemble des tâches sont présentes.

Le RP de Guadeloupe indique que l'action issue du CTSS du 5/12/14 qui demandait à l'encadrement de mettre en place la concertation pour réaliser le plan de charge n'a pas été respectée. En effet, ce plan de charge a été réalisé à l'initiative des prévisionnistes uniquement.

Le plan de charge fait apparaître qu'il y aura une surcharge dès que l'on passera en vigilance jaune sur la Guadeloupe ou les Iles du Nord. La direction indique que cela ne concerne que la production en journée, puisque le prévisionniste de nuit est déjà seul à l'heure actuelle. Des actions sont en cours pour faciliter le travail du prévisionniste, avec la proposition d'une ébauche de bulletin grand public et marine par AGAT courant mai. DIRAG/D indique aussi que les bulletins de suivi en vigilance jaune ne sont pas réalisés en métropole, il pourrait donc être envisagé de les supprimer (en accord avec les préfetures).

A l'initiative de SNITM-FO, une action est identifiée pour lancer une réflexion sur le transfert de tâche ponctuel vers la division PREVI, sans remettre en cause les prérogatives de chaque centre.

La question de reporter le passage à 1P du 19/05 (date de validation en opérationnel du RS auto) au 1/06 (date de mise en place des nouvelles règles de production des TAF) est rapidement tranchée par DIRAG/D. Le 1/06 est aussi le début de l'audit externe CUE et il n'est pas envisageable de faire ce changement d'organisation en parallèle.

Point d'avancement sur le radiosondage automatique au CM971

DIRAG/OBS/D présente un document très complet qui reprend les éléments budgétaires, la répartition des tâches et l'estimation des charges pour les différents acteurs. L'automatisation des RS fait partie d'une très large action qui concerne tout Météo-France, mis à part la DIRPF. Il est à noter que le CM971 est le seul site de RS de MF où intervient un ouvrier d'état.

Les travaux pour le RS de Guadeloupe ne sont pas terminés, il reste encore l'installation du générateur à hydrogène qui commencera en juin 2015 (au plus tôt). Le CM971 sera alors dans la même configuration que le CM973.

Le fonctionnement du robot-sonde en Guadeloupe se passe apparemment bien à l'issue de la VSR de 3 mois, il n'y a eu que très peu de relâchers. Une mise à jour de l'AIP est nécessaire pour pouvoir effectuer les lâchers sans notifier la tour de contrôle (comme c'est le cas actuellement).

La décision de nomination du Responsable Radiosondage pour le CM971 sera publiée le 19/05, ses tâches consistent à s'assurer de l'approvisionnement des consommables (ballons, sondes, etc.) et à effectuer les bilans mensuels de fonctionnement du RS. OBS/D indique qu'une réflexion est en cours à la DSO pour redéfinir le rôle de Responsable RS puisqu'une partie des tâches relève de la

division OBS.

Les RP demandent si il est normal que DSO/DOA interviennent directement sur les machines de la DIRAG sans prévenir. Cela a provoqué 2 incidents récents au CM973 et CM971.

OBS/D indique qu'il a déjà fait un retour vers la DSO pour demander à ce que la division OBS soit avertie en cas d'intervention. C'est aussi un point à faire remonter en revue de direction nationale du processus OBSERVER.

Le RP de Guyane demande si il existe une consigne pour le prévisionniste en cas de capteur défaillant sur la sonde pendant un RS. A qui revient la décision éventuelle de faire un relâcher ? (pas de réponse en séance).

La question Solidaires-Météo sur le calcul des ETP pour les activités OBS et le déploiement des stations automatiques supplémentaires pour la CVH de Guyane est traité dans ce point.

OBS/D dit qu'il y a une action nationale en cours pour mettre à jour les évaluations ETP relatifs aux divisions OBS. Par rapport aux estimations la DIRAG ne souffre pas d'un déficit en RH (même en prenant en compte les nouvelles activités).

Concernant le déploiement des nouvelles stations en Guyane pour la CVH, une expression de besoin a été fournie par la DEAL pour 5 stations supplémentaires. Parmi ces 5 stations, 3 sont facilement accessibles et ne posent pas de problème. Celle envisagée pour Trois-Saut nécessiterait 3 jours de déplacement pour intervenir (2 jours de pirogue aller et 1 jour retour).

DIRAG/D indique qu'il n'est pas possible de passer l'unité MIR/CM973 à 4 agents. Si l'étude de faisabilité montre que la maintenance de certaines stations n'est pas possible dans la mesure des ressources disponibles à MF, cela sera notifié à la DEAL.

Carte vigilance : Contrôle et production de la carte de vigilance par les Prévi(P) (Question Solidaires)

La demande est à nouveau que les PREVIP puissent définir eux même la couleur de vigilance pour leur département sur MFY. La production et la diffusion de la carte restent de la responsabilité de la division PREVI.

DIRAG/D indique que cette modification aurait trop d'impacts dans les documentations qu'il faudrait mettre à jour. Et il y a actuellement d'autres priorités.

Techniquement cette action n'est cependant pas compliquée à mettre en œuvre, et pour les RP le risque d'incohérence entre la carte et le bulletin de suivi de vigilance est identique peu importe les modalités pour la saisie dans MFY.

La conclusion est qu'il s'agit surtout d'une décision politique. Avec le changement de DIRAG/D et de DIRAG/PREVI/D dans les mois à venir, il convient d'attendre un peu pour reposer la question.

Changement d'horaire des vacances au CM973/PREVIP : 7h/19h au lieu de 6h30/18h30

Un consensus a été trouvé depuis le dernier CTSS. Les nouveaux horaires seront effectifs à partir du lundi 11/05/15.

Serait-il possible d'avoir des éclaircissements sur les procédures en place pour avertir les prévisionnistes en cas d'incident sur les systèmes centraux ? (MFI pour les prévisionnistes de GD et GY en cas d'incident en Martinique, et les cas de coupure à Toulouse).

(Question CFDT-Météo)

Ce point a été demandé suite à une précédente question en CTSS relative à l'appel du pupitreur réseau de Toulouse directement vers la permanence TTI, et suite à la coupure MPLS du 17-18 mars dernier.

Suite à l'incident du 17-18 mars, la DP et la DSI ont lancé une action d'inventaire des personnes à contacter en cas d'incident sur un système central. La DIRAG a fourni une contribution à partir des remontées de PREVI/D, de ECPF/MPF et de TTI/D. Les modalités exactes de cette information descendante ne sont pas encore connues. Un RETEX national est aussi en cours pour cet incident, coordonné par DIRSE/DA. CM973/D a fourni un RETEX pour la contribution DIRAG.

En parallèle, la DIRAG dispose depuis novembre 2014 de l'outil de supervision Shinken qui est utilisé pour l'instant uniquement à TTI. Une action a été lancée en interne à TTI pour définir une supervision dite « intelligente » qui soit capable de faire un premier diagnostic d'un incident et d'en avertir les prévisionnistes. Cela devrait permettre de fournir suffisamment d'informations au prévisionniste pour qu'il sache quelle permanence appeler (TTI ou OBS), ou si il faut appeler directement les pupitreurs à Toulouse. Un groupe de travail sera sûrement mis en place à l'issue de l'analyse technique de TTI pour définir les modalités d'avertissement.

Concernant les échanges avec les pupitreurs à Toulouse, tout n'est pas très bien cadré. Actuellement selon les habitudes, le pupitreur Transmet à Toulouse aura tendance à appeler directement le prévisionniste en cas de retard pour des données ou de file d'attente pour l'alimentation. Le pupitreur Réseau, a lui d'avantage tendance à appeler directement la permanence TTI. Le seul document clairement défini concerne le site web meteofrance.gp. En effet, en dehors des horaires de bureau c'est la division PREVI qui est le point focal vers le pupitreur de Toulouse. C'est le pupitreur qui gèrera éventuellement les échanges avec Atos. En horaire de bureau, ce sont les TTI qui sont les premiers contacts.

Les appels de la part et vers les pupitreurs restent relativement exceptionnels, mais on se rend compte qu'en cas d'incident il y a rapidement du flottement dans les échanges d'information. Cela mérite d'être éclairci.

Questions diverses

Est-il envisageable de réaliser une partie du CTSS en visio-conférence à l'avenir ?

(question CFDT-Météo)

Les discussions portent sur la participation des experts et la re-convocation éventuelle en cas de vote défavorable. Tout le monde est d'accord pour la participation des experts en visio-conférence.

Pour la re-convocation, il n'y a pas de consensus. La situation pourra être envisagée au cas par cas, en fonction du nombre de points à traiter.

Quel est le bilan pour le fonctionnement de la LOG en Martinique depuis la suppression du poste LOG au Lamentin ?

(question CFDT-Météo)

L'équipe logistique de Martinique a perdu 1 agent de catégorie B en 2013 et 1 ouvrier d'état fin 2014. L'OE du CM972 partage donc ses tâches entre le Lamentin et Desaix, comme le fait la LOG de Desaix. Ce poste a été repris récemment par l'ancienne adjointe de direction. Il s'agit d'un poste qui a toujours été exigeant et un tutorat est en cours pour former l'agent. La direction indique qu'il est donc encore trop tôt pour faire un bilan du fonctionnement actuel.

Cependant depuis de l'année dernière l'entretien des espaces verts des stations isolés est sous-traité.

La LOG de Martinique est celle qui a le taux de dépense le plus élevé entre les 3 départements. La direction reconnaît que la réactivité a baissé avec la suppression des postes.

La fréquentation du site meteofrance.gp est en baisse depuis la mise en place du nouveau site. Il s'agit de la première vitrine pour le grand public du travail fourni par le prévisionniste. Quelles actions sont prévues pour revaloriser son contenu ?

La fréquentation a baissé de moitié depuis juin 2014. Une partie de cette baisse peut être expliquée par les conditions météorologiques favorables de la saison cyclonique 2014 mais il est clair que cela ne fait pas tout.

2 actions sont envisagées pour faire remonter la fréquentation.

La première est le référencement et est suivie par le responsable communication de la DIRAG. Un bon référencement permet de sortir en tête de liste lors des requêtes sur les sites de recherche (google par exemple).

La seconde est de disposer d'une version mobile et tablette du site web, comme ce qui existe en métropole. La fréquentation du meteofrance.com montre en effet qu'il y a maintenant plus de 50 % des connexions au site qui sont réalisées depuis des « mobiles ».

L'ensemble des développements des sites web de Météo-France sont arbitrés au niveau du Comité Digital. C'est un point qui a aussi été remonté pour la revue de processus Commerce national.

Où en sommes-nous de la réflexion sur la prévision conseil en DIRAG (un rapport doit être présenté en revue de direction d'après l'action amélio 0849-04) ?

La direction n'a aucune information concernant l'action de DDOM concernant la prévision conseil identifiée l'année dernière. Le RCR mène à son niveau une réflexion avec la D2C pour une discussion lors de la revue de direction prévue pour juillet.

Il y a une volonté politique du PDG de déployer la prévision conseil en OM, mais il n'y a visiblement rien de concret pour l'instant.

Quelle est la situation sur les bilans horaires des quatre équipes Prévi deux ans après la réorganisation de 2013 ?

Les bilans de la division PREVI et du CM973 sont trop élevés. Pour la PREVI, c'était déjà le cas au moment de la réorganisation avec plusieurs agents qui avaient déjà des bilans très positifs. Comme le CIRP (à l'époque) a commencé à 13 au lieu de 14 cela n'a pas arrangé les choses. Le turn-over régulier dans l'équipe et les difficultés à « boucher les trous » a fait qu'il a été, et il est encore, nécessaire de faire appel à des VMR.

En Guyane il y a un agent absent pour une longue durée qui génère aussi des appels à VMR (en mai et juin 2015). Cela pose aussi problème pour les congés d'été.

Les bilans en Guadeloupe sont normaux. Et un peu trop faibles au CM972/PREVIP. Certains agents font partie des VMR pour la division PREVI et le CM973, ce qui est une bonne chose pour le fonctionnement de la DIRAG pour DIRAG/D.

Il ne faut pas s'attendre à un retour à la normale des bilans d'ici la fin d'année. Il faut donc s'attendre à des nouveaux appels à VMR, la DG s'assure que les budgets nécessaires seront fournis.

Une solution un peu plus pérenne comme recruter un sur-effectif à la division PREVI n'est pas envisagée.

Les différents RETEX qui ont concerné la Guadeloupe depuis le 2^e semestre 2014 peuvent-ils figurer dans les documents préparatoires ?

(question CFDT-Météo)

Le RETEX de Gonzalo a été fourni en document préparatoire, un retour sur Gonzalo avait déjà été fait au CTSS du 27/11/2015. L'écriture du RETEX est finalisée mais il reste encore à le faire valider par la DP.

2 questions sont posées par rapport au contenu de ce RETEX.

Il est clairement dit à plusieurs endroits que le PREVIP/D a consacré trop de temps aux médias, au détriment des échanges avec le prévisionniste et de la rédaction d'un bulletin de suivi. Dans ce genre de situation est-ce vraiment son rôle de répondre aux médias ?

Une des propositions du RETEX pour soulager le PREVIP est de faire contrôler la production du PREVIP par la division PREVI (pour s'assurer que rien n'a été oublié). Les RP sont contre cette proposition, si un transfert de tâche doit être réalisé, il faut transférer la tâche complète (saisie, diffusion et contrôle), et pas uniquement le contrôle.

Avenir de la climatologie en Guyane et reconnaissance des activités hors PREVI de l'unité CM971/PREVIP

Question intersyndicale, voir la déclaration liminaire en annexe.

Concernant les postes en Guyane, la direction indique qu'il n'y a aucun poste vide pour l'instant. Une demande d'ouverture sera faite en pour chaque poste lors des CAP.

Là-dessus nous avons l'engagement de la DIRAG mais cela ne veut pas dire que la DG va accepter d'ouvrir ces postes. Et même si les postes sont ouverts, les délais d'affectation des agents font que les périodes de double sont très restreintes voire inexistantes. Ceci induit donc une perte de compétence au sein des équipes.

Concernant la reconnaissance des activités en Guadeloupe, DIRAG/D reconnaît que celles-ci sont nécessaires au fonctionnement de la DIRAG. Cependant il est politiquement complètement impossible de faire augmenter le TROED, même de manière temporaire. En cas de départ des agents actuellement volontaires pour ces charges supplémentaires, il faudra gérer au mieux et prioriser.

Quels sont les critères pour la participation à la formation cyclone proposée par le NHC ?

(Question Solidaires-Météo)

Le budget DIRAG permet de n'envoyer qu'un agent par an à Miami. Cette année compte tenu de la charge de travail pour DIRAG/PREVI/D, les APAG n'auront pas lieu. Le budget des APAG a donc permis d'envoyer une 2^e personne.

CM971/PREVIP/D y a participé cette année puisqu'il supplée DIRAG/PREVI/D pour les échanges avec le NHC. N'ayant pas pu faire la formation l'année dernière, il était prioritaire en 2015.

Pour l'égalité des territoires, DIRAG/D a choisi quelqu'un de Martinique (un agent de la division PREVI) comme 2^e participant.

Solidaires-Météo demande si il est possible de s'assurer que les agents qui effectuent la formation la rentabilisent en restant en DIRAG plusieurs années. DIRAG/D répond que la seule règle qu'elle applique au niveau des mutations est la règle des 2 ans. Passé 2 ans, personne ne sera bloqué parce qu'il (ou elle) a suivi telle ou telle formation.

Sachant qu'il n'y a du budget que pour un seul par an, le critère choisi est principalement selon le

besoin et l'urgence. DIRAG/D indique qu'en 2016, le participant sera très certainement le nouveau DIRAG/PREVI/D.

Effectifs TTI à Desaix ?

Solidaires-Météo s'inquiète qu'un des agents TTI de Desaix, recruté l'année dernière en tant qu'emploi réservé, ne soit pas titulaire.

DIRAG/D indique qu'il n'y a aucune volonté de faire baisser les effectifs TTI.

ADM/D profite de la question pour répondre de manière plus générale sur les 2 cas de recrutement via la BIEP de 2014.

L'agent TTI de Desaix a été recruté comme emploi réservé en détachement pour 2 ans. Avant la fin des 2 ans, il devra faire savoir à Météo-France et au ministère de la défense, si il souhaite demander son intégration à MF, prolonger son détachement ou bien retourner au ministère de la défense. Si il demande son intégration il sera titularisé, Météo-France peut refuser mais dans le cadre des emplois réservés il faut une très bonne raison. DIRAG/D indique que pour l'agent en question il n'y a aucune inquiétude à avoir.

L'agent OBS du CM971 a été recruté en détachement pour 1 an, mais sans passer par les emplois réservés. A l'issue de son détachement il dispose des mêmes options que l'agent TTI. Si il demande son intégration à MF, il restera cependant stagiaire 1 an avant de pouvoir être titularisé.

Demande d'ITS fonctionnelle pour les CM97X/CLIM/D

Solidaires-Météo demande à ce que les CLIM/D en CM puissent disposer de l'ITS fonctionnelle car ce sont les seuls responsables d'unité qui n'ont aucune valorisation (prime informatique pour les TTI et ITS fonctionnelle pour les MIR/D).

DIRAG/D répond que la liste des postes primables est définie au niveau national, c'est pour cela que l'ITS a été attribuée au RCR et au RQ. Pour déroger à la règle il faut des arguments, et aucun ne lui est présenté. Cela fait déjà plusieurs années que DIRAG/D défend l'ITS fonctionnelles pour les prévisionnistes mais on ne peut pas la demander pour tout le monde.

DIRAG/D en profite pour indiquer que si on souhaite que les prévisionnistes OM dispose un jour de l'ITS fonctionnelle cela doit être défendu par les 4 DIR OM, ainsi que par la direction et les syndicats.

Point d'information sur la visite du PDG et de la nouvelle directrice

(Question Solidaires-Météo)

Le PDG sera accompagné de DDOM et du DSR, ainsi que de la nouvelle directrice.

Lundi 22 et mardi 23 en Martinique (planning complet non encore défini).

Mercredi 24 en Guadeloupe.

Jeudi 25 et vendredi 26 en Guyane. Une entrevue avec les personnels du CM973 est prévue jeudi après-midi. Le vendredi est consacré au CSG (réunion et visite).

Remarque générale sur ce CTSS

Tant la direction que les syndicats sont dans l'ensemble satisfaits du déroulement de ce CTSS qui a permis d'avoir à nouveau un dialogue social en DIRAG. DIRAG/D a plusieurs fois indiqué que l'initiative des prévisionnistes de Guadeloupe de fournir un plan de charge est la bonne position à adopter.

Les différentes réponses de DIRAG/D sur différents points montre bien l'énorme pression qu'impose la DG aux DIR. Les effectifs de l'encadrement ont baissé aussi (-1 adjoint technique à Desaix et -1 adjoint au PREVIP/D en Guadeloupe), donc la charge de travail sur l'encadrement a augmenté aussi. Il est illusoire de croire que l'encadrement de la DIRAG peut répondre seul à toutes les problématiques que rencontre la DIRAG.

Comme lors de ces 3 dernières années, la CFDT-Météo a été force de proposition sur les différentes questions posées. Malheureusement, il semble qu'il faille attendre le mois de juin pour avoir le bon interlocuteur en face.

Déclaration Liminaire Intersyndicale

Mme la Présidente du CTSS DIRAG,

nous demandons le maintien de l'ensemble des activités en DIRAG suite aux mutations, aux départs à la retraite à venir, et aux demandes de détachement. Des pseudo-réorganisations ne doivent pas être subies parce qu'un poste est laissé vacant pour une durée indéterminée.

En Guyane, les 2 postes CLIM et le poste PCA seront vacants d'ici la fin d'année sans ouvertures de poste systématique en CAP (seul le poste CM973/CLIM/D est ouvert à la CAP de Printemps).

Quel est l'avenir des activités de climatologie en Guyane ?

L'ouverture en vacances de ces postes est-elle garantie ?

En Guadeloupe, les agents de l'unité PREVIP assurent des activités supplémentaires aux seuls tâches de prévisionniste, développeur au sein de la division ECPF (50% effectif en 2015), assistant de prévention (30%), responsable de radiosondage (entre 15 et 20% a priori), activité syndicale (20%), représentation dans les instances sociales (CLAS pour environ 30%) et il manque toujours un CorProd désigné en Guadeloupe. Sans être vitales pour le fonctionnement de l'équipe PREVIP en Guadeloupe, ces activités profitent à l'ensemble de la DIRAG.

Nous notons de plus un appel de plus en plus fréquent à des VMR pour l'unité PREVIP du CM973 ou à la division PREVI.

Les représentants du personnel du CTSS DIRAG proposent de profiter des effectifs disponibles pour continuer à assurer les activités mentionnées ci-dessous en Guadeloupe, ainsi que d'assurer éventuellement des missions de brigade pour la DIRAG. Nous demandons à ce que ces tâches soient reconnues et intégrées officiellement au TROED (pas en sur-effectifs).

Les Représentants du Personnel en CTSS :

Pour Solidaires-Météo

Pour SNITM-FO

Pour la CFDT-Météo